



Aikan Aikibudo Kobudo Alpes Nord

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE – SAISON 20--/20--

Merci de remplir cette fiche en MAJUSCULES



NOM :	Prénom :		
NOM de jeune fille :			
Né(e) le :	A :		
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél. fixe :		Tél. port. :	
Email :	Grade aiki :	Grade kobudo :	
N° licence Aikibudo :	N° licence Kobudo :		
Vous vous inscrivez à l'Aikibudo ☐		au Kobudo ☐	
Préférence(s) de communication : () mail () sms () whatsapp			

À FOURNIR :

Certificat médical **OBLIGATOIRE** pour 1^{ère} licence et kobudo ☐

Deux photos pour les nouveaux(elles) inscrits(es) ☐

Seuls les dossiers complets seront acceptés pour en faciliter le traitement

Cotisation et inscription

Cotisations		Licences	
Cotisation annuelle cours adultes (+ de 18 ans)	170 €	Licence Aïkibudo (+ 18 ans)	45€
Cotisation annuelle cours adultes (- de 18 ans)	130 €	Licence Aïkibudo (- 18 ans)	30€
Cours jeunes (8-15 ans)	110 €	Licence Kobudo	23€
Passeport Aïkibudo adultes	15 €	Passeport Kobudo adultes	15€

Pour la 2^e personne de la famille, même tarif moins 15 €. **30 € de moins à partir de la 3^e personne.**

Payé le :	☐ Espèce	☐ Chèque
Chèque N° :	Banque :	

Pour les personnes majeures	Pour les personnes mineures
Vous autorisez le club à utiliser votre image et vos paroles dans la presse écrite, radiophonique et télévisée et sur Internet pour valoriser la pratique du sport par ses membres. Fait à....., le / / Signature :	Votre enfant est sous la responsabilité du club dans les locaux et durant le temps de l'activité à laquelle il doit assister. Lors d'une sortie, si vous confiez votre enfant à une tierce personne, celle-ci ne peut être considérée responsable durant le trajet. Vous autorisez le club à utiliser l'image et les paroles de votre enfant dans la presse écrite, radiophonique et télévisée et sur Internet pour valoriser la pratique du sport par ses membres. Fait à....., le / / Signature du représentant légal :

Quelques rappels sur le fonctionnement de l'AKAN

Le club

L'AKAN est une association à but non lucratif dont l'objet est la pratique de l'Aïkibudo et du Kobudo.

Les responsables techniques et administratifs de l'association exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Chacun des membres de l'association est obligatoirement licencié à la Fédération Française d'Aïkido Aïkibudo et Affinitaires (FFAAA) et/ou à la Fédération de Katori Shinto Ryu (FKSR).

L'inscription

Chaque personne désirant pratiquer l'Aïkibudo peut venir assister en tant que spectateur autant qu'elle le souhaite.

Une séance d'essai peut être proposée. Néanmoins, la personne devra au préalable remplir une licence-assurance qui la couvre en cas d'accident.

Pour pratiquer, un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique de l'Aïkibudo (et/ou du Kobudo pour ce qui font la pratique avec armes) est **obligatoire** et le dossier d'inscription doit être complet.

Le comportement dans le dojo

Dès lors qu'une personne s'inscrit, il lui est demandé d'avoir un kimono et des zooris (ou tongs) pour circuler dans le dojo.

Il est demandé à chacun des pratiquants, dans l'enceinte du club, de respecter l'intégrité physique et morale de tous. Cela implique quelques règles élémentaires :

- éviter tout chahut, comportement agressif ou brutal,
- tout prosélytisme religieux ou politique est proscrit,
- tout comportement ou discours pouvant porter atteinte à l'intégrité des mineurs est proscrit.

Par ailleurs, les arts martiaux sont des sports de contact. Pour le respect d'autrui, il est bien évidemment attendu que chacun :

- vienne sur le tatami propre, avec les mains et les pieds lavés et les ongles taillés,
- circule en zooris en dehors du tatami, des casiers à chaussures aux vestiaires, des vestiaires au tatami,
- pour les femmes, de porter un t-shirt ou une brassière sport sous le kimono.

Les horaires

Il est demandé à chacun de faire un effort particulier pour respecter les horaires de cours.

Vous serez inscrit sur le groupe whatsapp de l'AKAN qui permet de transmettre les annulations des cours ou les info importantes de la vie du club. (nous préciser si vous ne souhaitez pas en faire partie)

Le matériel

Du matériel spécifique (bokken, tanto...) peut être prêté. Néanmoins, il est souhaitable que chaque pratiquant se procure ce matériel (cet achat peut se faire par l'intermédiaire du club) et qu'il l'ait lors de chaque séance avec lui.

Nous rappelons que les armes utilisées en Aïkibudo sont des armes de catégorie D dont le port est interdit. Tout déplacement avec ces armes doit respecter la réglementation suivante :

- l'utilisation de l'arme est prévue au programme technique officiel de la pratique sportive ;
- la personne doit être titulaire d'une licence fédérale officielle qui encadre cette pratique ;
- on ne peut se déplacer avec de telles armes que pour un entraînement prévu ;
- elles ne doivent pas être à la vue des riverains et doivent donc être rangées dans le sac pour les armes courtes (tanto, tambo, tonfa) et dans un étui pour les armes longues (bokken, iaito/katana, bo, naginata).

Le rappel de ces quelques règles a pour but de permettre à tous de pratiquer dans les meilleures conditions, avec plaisir et bonne humeur.

Merci de votre compréhension.

Lu et approuvé

Signature